

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 21/03/2017	Délibération n° 2017/21 – p1/1
Objet : participations des collectivités fiscalisées 2017 – Périgny-sur-Yerres	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Nombre de membres

En exercice : 34  
Présents : 23  
Votants : 27  
Procurations : 4

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt-et-un mars à vingt heures,

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Emile JOSSELINE, Stephan SILVESTRE, Jean-Raphaël SESSA, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe IPPOLITO, Pierre JUNILLON, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Benoit WOSSMER, Jean-Daniel AMSLER, Christian FOSSOYEUX, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Corinne POIGNANT a donné pouvoir à Jean-Raphaël SESSA.  
Georgette REGNAULT a donné pouvoir à Alain GUETROT.  
Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI.  
Anne-Marie BOURDINAUD a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER.

Sont absents excusés :

Francis SELLAM, Muguët NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Corinne POIGNANT, Georgette REGNAULT, Carole DRAI, Anne-Marie BOURDINAUD, Isabelle LAFON.

**Le Comité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical approuvant au cours de cette même séance les tarifs des prestations informatiques assurées par le Syndicat Mixte INFOCOM'94 pour l'exercice 2017,

Vu la délibération du comité syndical approuvant au cours de cette même séance le Budget Primitif pour l'exercice 2017,

**Après en avoir délibéré à la majorité**

**(2 ABSTENTIONS -Henri PETTENI, Carole DRAI- et 25 voix POUR)**

**Article unique** : fixe pour 2017 la participation financière de la ville de PERIGNY-SUR-YERRES aux divers emprunts et prestations informatiques comme suit :

Ville Nouvelle, 4<sup>ème</sup> année = 80 % du dernier coût habitant connu x population

Coût habitant 2016 = 7.77 €

Population 2017 Périgny-sur-Yerres = 2.567 habitants

Total : 2.567 \* (7.77 \* 80/100) = **15.956,47 €**

(PJ : 1 tableau des participations 2017

1 tableau tarifs des prestations)

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20170321-D-2017-21-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2017  
Date de réception préfecture : 28/03/2017  
Fait à La Varenne, le 21/03/2017



Le Président  
Alain GUETROT